



Commune d'Anhée Programme Stratégique Transversal 2025-2030



Conformément à l'article L1123-27 §2 du CDLD, et dans le prolongement de la Déclaration de Politique Générale adoptée le 6 février 2025, les autorités communales ont l'honneur de rendre public son Programme Stratégique Transversal (ci-après dénommé « *PST* ») couvrant la législature 2024-2030.

En effet, la Commune d'Anhée s'est dotée d'un PST conçu comme un outil de pilotage et de planification pour l'ensemble de la mandature. Il fixe une vision à long terme tout en hiérarchisant les priorités à court et moyen terme. Le PST se décline en deux volets – externe et interne – subdivisés en objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions concrètes, garantissant ainsi le passage de la vision à sa mise en œuvre. Plus précisément, les objectifs stratégiques traduisent l'avenir souhaité pour la Commune, les objectifs opérationnels en constituent les leviers et les actions en assurent la réalisation concrète.

Le PST a également pour vocation de rassembler et d'harmoniser les différents plans et projets dans lesquels la Commune est impliquée. C'est pourquoi vous retrouvez dans ce programme une série d'actions et de projets déjà évoqués dans d'autres documents.

Ce programme se veut adaptable : il pourra s'ajuster au rythme des projets, tirer parti des opportunités qui se présenteront et faire face aux contraintes éventuelles.

En complément de ces projets, il est essentiel de souligner les missions régaliennes et principales de l'Administration Communale, ainsi que l'engagement constant et indispensable de ses agents, qui assurent chaque jour le bon fonctionnement de la Commune.

VOLET EXTERNE - *Développement des politiques*

OS.1. Être une Commune qui préserve et développe de manière durable son cadre de vie rural.

OO.1.1. Développer et promouvoir les ressources naturelles de la Commune.

Actions :

1. Poursuite de l'actuel PCDR et démarches pour la mise en route et l'adoption d'un troisième PCDR, fin 2027 (DPG) ;
2. Création d'un Parc naturel autour de la Molignée et de la Maison du Parc à l'ancienne Maison de l'artisanat à Maredret (DPG et PCDR) ;
3. Aménagement naturel du Grand Pachis à Bioul et création d'un observatoire ornithologique avec un accès PMR (DPG et PCDR) ;
4. Prise de contact avec des propriétaires privés disposant de terrains situés en zone Natura 2000 afin de les inciter à restaurer lesdits sites.

OO.1.2. Investir dans des projets immobiliers visant à améliorer et enrichir le panel patrimonial de la Commune.

Actions :

1. Préservation et entretien du Parc communal aménagé sur l'ancien camping d'Anhée (DPG et PCDR) ;
2. Poursuite des travaux de réalisation du centre multi-services intergénérationnel sur le site de l'ancienne école de la Communauté française à Anhée (DPG et PCDR) ;
3. Construction d'une halle couverte près de la place d'Anhée pour accueillir des marchés, foires de terroir et toute autre activité économique et culturelle (PCDR) ;
4. Remplacement et isolation de la toiture et aménagement du CPAS ;
5. Création et rénovation d'espaces verts et d'aires de délassissements (DPG) ;
6. Aménagement d'un quartier résidentiel destiné aux aînés sur le site des Respes à Denée (PCDR) et, en cas d'impossibilité, étude d'une autre forme de valorisation du site.

OO.1.3. Valorisation du petit patrimoine.

Actions :

1. Restauration et entretien du patrimoine (DPG) ;

2. Sensibilisation et valorisation du petit patrimoine (PCDR) ;
3. Alimentation et mise à jour du site internet de découverte du petit patrimoine local ;
4. Poursuite d'une collaboration transversale avec les citoyens sur les projets de valorisation du petit patrimoine au travers de la Commission du petit patrimoine ;
5. Poursuite de l'installation à proximité des biens du petit patrimoine de nouvelles plaquettes signalant la protection, et munie d'un QR code renvoyant vers le site internet spécifique ;
6. Restauration tournante annuelle de biens du petit patrimoine.

OO.1.4. Favoriser le maintien et l'installation de commerces, T.P.E. et P.M.E dans l'entité (DPG et PCDR).

Actions :

1. Appui et promotion au développement des structures économiques locales existantes (ADL) ;
2. Consolidation du tissu commercial local grâce aux chèques-commerces, notamment en favorisant l'adhésion des nouveaux commerçants au dispositif (ADL) ;
3. Facilitation des initiatives locales par la mise en relation des porteurs de projets avec les acteurs et dispositifs adaptés (ADL).

OO.1.5. Maintenir un accueil touristique de qualité et poursuivre le développement touristique au sein de la commune (DPG).

Actions :

1. Mise en œuvre du Plan d'actions de valorisation touristique de la Mognée (2023 – 2033) (ADL) ;
2. Poursuite du développement des Vendredis du terroir à Anlée (ADL) ;
3. Réflexion stratégique sur la signalisation d'accueil touristique du territoire communal (ADL) ;
4. Mobilisation des acteurs locaux autour de divers événements touristiques (ADL) ;
5. Réalisation d'un site internet de promotion touristique de la Commune et de la destination la Mognée (ADL) ;
6. Création d'une Web-App pour la destination la Mognée (ADL) ;
7. Organisation de différents événements afin de développer davantage la participation du tissu économique local aux actions de l'ADL (ADL).

OO.1.6. Soutenir le secteur agricole.

Actions :

1. Entretien des chemins agricoles ;
2. Aménagement des plaines agricoles de Bioul-Denée grâce aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) (PCDR) ;
3. Mise en place des actions visant à la rencontre-découverte de la ruralité près de chez soi comme (PCDR et ADL) :
 - Sensibilisation des enseignants et enfants aux métiers de l'agriculture ; tout d'abord via une information de la Commune à destination des chefs d'écoles et instituteurs et ensuite, via l'organisation de portes ouvertes ou de journées natures (PCDR) ;
 - Sensibilisation des habitants aux métiers de l'agriculture via, notamment, le Festival à travers champs à la Maison de la ruralité, la rédaction d'une chronique agricole dans le bulletin communal ou encore l'intégration d'un ou plusieurs panneaux didactiques relatifs à la dimension agricole (PCDR) ;
4. Excursions dans une ferme communale agro-environnementale avec les écoles communales et l'ATL ;
5. Mise en conformité des baux à ferme avec la réforme législative en la matière ;
6. Réflexion sur l'affectation des terres agricoles communales.

OO.1.7. Participer au développement de politiques supra communales bénéfiques pour la Commune (DPG).

Actions :

1. Engagement actif, sous réserve de l'intérêt communal, dans tout projet et initiative porté par un organisme tiers - en ce compris les intercommunales affiliées, la Province, la Région, la Fondation Cyrys, le Parc de la Mollignée - chacun intervenant dans son domaine d'expertise ;
2. Collaboration avec Dinant, Yvoir, Houyet, Hastière, Beauraing et Onhaye autour du Plan d'Action en Faveur de l'Energie et du Climat, dans le cadre de la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie ;
3. Signature d'une convention allant jusqu'au 31 décembre 2026 pour une structure para communale créée par le BEP.

OO. 1.8. Définition d'une stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal.

Actions :

1. Elaboration d'un Schéma de Développement Communal par la mise en œuvre des trois étapes successives suivantes :
 - a. Analyse contextuelle comportant les principaux enjeux territoriaux, les perspectives, les besoins ainsi que l'état actuel de l'artificialisation ;
 - b. Adoption d'une stratégie territoriale qui définit les objectifs territoriaux communaux ainsi que des principes et des modalités pour sa mise en œuvre ;
 - c. Réalisation de l'étude d'incidences environnementales ;
 2. Révision du plan de secteur à Warnant par la mise en œuvre des deux étapes successives suivantes :
 - a. Réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales ;
 - b. Réalisation de la procédure administrative obligatoire comprenant une enquête publique et la consultation d'avis.
-

OS.2. Être une Commune soucieuse du bien-être de ses habitants en valorisant les liens intergénérationnels.

OO.2.1. Garantir à chaque sportif de l'entité de pratiquer un sport dans des conditions optimales (DPG).

Actions :

1. Pérennisation du soutien au développement et à l'entretien des infrastructures existantes, avec une attention particulière portée aux installations sportives selon les besoins identifiés (DPG) ;
2. Entretien des nouveaux espaces de loisirs et d'activités physiques au Parc communal ;
3. Création d'un Physio-Park au sein du futur centre multi-services intergénérationnel sur le site de l'ancienne école de la Communauté française à Anhée ;
4. Aménagement d'une aire adaptée à la pratique du skateboard ;
5. Participation des enfants à diverses activités sportives durant leur scolarité, notamment lors de la journée annuelle ADEPS (Plans de pilotage) ;
6. Organisation annuelle de l'évènement « *Anhée Commune Sportive* » favorisant la rencontre et la promotion des différents clubs sportifs de la Commune ;
7. Mobilisation du groupe Facebook « Anhée Commune Sportive » afin de notamment assurer la promotion et la communication des manifestations sportives ;

8. Collaboration avec des clubs sportifs pour que ceux-ci offrent des prestations sportives extrascolaires à faible coût à destination des enfants.

OO.2.2. Soutenir le secteur culturel (DPG).

Actions :

1. Fourniture d'aides techniques aux différentes initiatives culturelles (DPG) ;
2. Entretien des locaux de spectacle et d'accueil (DPG) ;
3. Soutien à la Maison de la Ruralité pour, notamment, l'organisation d'activités recréant du lien social entre les citoyens (DPG) ;
4. Ateliers et animations en wallon pour les enfants donnés par un bénévole (PQDL) ;
5. Maintenir l'aide financière et humaine aux bibliothèques de Denée et d'Anhée (DPG) ;
6. Expositions gratuites et accessibles à tous dans les bibliothèques communales d'œuvres liées à la littérature et l'art, en prêtant une attention particulière à la mise en valeur d'artistes régionaux et à l'expression des savoir-faire locaux au sein d'expositions participatives (PQDL et PCDN) ;
7. Organisation de rencontres dans les bibliothèques communales avec des artistes, leur œuvre ou la technique qu'ils emploient à travers, notamment, d'ateliers artistiques et de vernissages (PQDL et PCDN) ;
8. Utilisation des infrastructures du Parc communal, notamment à travers l'organisation d'activités culturelles ponctuelles de qualité ;
9. Excursions des écoles communales dans des lieux d'intérêt culturel afin de sensibiliser les jeunes générations au secteur de la culture (Plan de Pilotage) ;
10. Organisation annuelle par la Commune d'Anhée d'une journée culturelle pour les aînés.

OO.2.3. Développer davantage l'offre de logements publics et de réinsertion afin de garantir le droit au logement décent pour tous.

Actions :

1. Création de logements de réinsertion en partenariat avec la SCRL La Dinantaise et ce, via notamment la réhabilitation de bâtiments communaux (DPG) ;
2. Création de 8 maisonnettes au sein du futur centre multi-services intergénérationnel sur le site de l'ancienne école de la Communauté française à Anhée, en collaboration avec le SPAF ;
3. Collaboration continue avec l'Agence Immobilière Sociale (DPG).

OO.2.4. Développer les activités intergénérationnelles et créer des espaces de rencontres intergénérationnels et collectifs sur le territoire de la Commune (DPG).

Actions :

1. Maintien et valorisation du marché hebdomadaire du mardi matin à Anhée, desservi par une navette gratuite ;
 2. Organisation des Vendredis du Terroir à Anhée (ADL) ;
 3. Exploitation des infrastructures du Parc communal (DPG et PCDR) ;
 4. Exploitation des infrastructures du centre multi-services intergénérationnel (DPG et PCDR) ;
 5. Organisation d'une journée annuelle d'accueil des nouveaux habitants de la Commune, avec capsule de présentation ;
 6. Aménagement d'un quartier résidentiel destiné aux aînés sur le site des Respes à Denée (PCDR) et, en cas d'impossibilité, étude d'une autre forme de valorisation du site ;
 7. Activités culinaires ou artistiques conjointes entre l'ATL et une maison de repos ;
 8. Invitations de grands-parents d'enfants à participer à des activités lors de l'ATL ;
 9. Rassembler l'ATL des deux écoles anhétoises au sein du centre intergénérationnel.
-

OS.3. Être une Commune attentive aux enjeux environnementaux.**OO.3.1. Garantir la propreté de la Commune.****Actions :**

1. Mise en œuvre du Règlement communal de reprise manuelle des canettes usagées collectées dans la nature (DPG) ;
2. Utilisation du système de caméras de surveillance existant, avec possibilité d'extension aux zones problématiques, en collaboration avec la police, afin de permettre la constatation et, le cas échéant, la sanction – amende administrative - des incivilités ;
3. Poursuite de la démarche Zéro-déchet ;
4. Réalisation d'Opérations Rivière Propre (Contrat de Rivière) ;
5. Sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets et à l'importance du tri sélectif (DPG, Contrat de Rivière) ;
6. Collaboration avec la cellule « *Prévention* » du BEP Environnement proposant des activités pour les écoles et collectivités autour du tri et de la réduction des déchets.

OO.3.2. Soutenir le développement d'énergies renouvelables, mettre en place des solutions innovantes et réaliser des économies d'énergie (DPG, PCDR et ADL).

Actions :

1. Installation d'une micro-station hydro-électrique sur Annevoie-Rouillon (PCDR et ADL) ;
2. Poursuite du déploiement des installations photovoltaïques sur le territoire communal (DPG) ;
3. Renouvellement progressif par ORES de l'éclairage public en LED (DPG) ;
4. Renouvellement progressif par les autorités communales de l'éclairage des bâtiments publics en LED (DPG) ;
5. Suivi des actions relatives à l'énergie dans le cadre du plan POLLEC et de sa convention (DPG) ;
6. Suivi et amélioration du cadastre énergétique ;
7. Rénovation des bâtiments communaux dans une démarche d'économie d'énergie, financée sur fonds propres ;
8. Définition et mise en œuvre d'une stratégie immobilière globale à long terme, en ce compris :
 - a. Amélioration de la performance énergétique et utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments communaux avec l'aide des subsides UREBA (DPG) ;
 - b. Réalisation d'audits énergétiques ciblés des bâtiments communaux et du CPAS en vue d'identifier des pistes d'amélioration de leur performance énergétique.

OO.3.3. Promouvoir et développer les initiatives collectives et individuelles bienfaitantes pour l'environnement.

Actions :

1. Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels du territoire communal (fiche 2 POLLEC) ;
2. Poursuite de l'opération Renov'Energie en collaboration avec la plateforme Corenove et la Fondation d'Utilité Publique Cyrus (DPG) ;
3. Sensibilisation des enfants aux enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques, notamment lors des Journées Nature ou dans le cadre des cours de philosophie et de citoyenneté (Plans de pilotage, PCDR et fiche 1 POLLEC) ;
4. Animations des bibliothécaires à destination des enfants sur l'écologie et les gestes en faveur de l'environnement (PQDL) ;
5. Expositions sur les thématiques liées à l'environnement dans les bibliothèques, comme la présentation de lampes récup' d'une artiste locale (PQDL) ;
6. Mise en application du Plan d'Action de la Démarche Zéro Déchet ;

7. Poursuite de l'approche « *Ecole du Dehors* » par l'école communale de la Mollignée, implantation Haut-le-Wastia ;
8. Pérennisation de la Journée annuelle de l'Arbre ;
9. Adhésion à la Convention Echevinat de la Transition, en collaboration avec la Fondation d'Utilité Publique Cyrys, ayant pour objet l'émergence, la maturation et la mise en œuvre de projets répondant à la transition socio-environnementale.

OO.3.4. Préserver la biodiversité sur le territoire communal.

Actions :

1. Préservation des arbres remarquables ;
2. Soutien aux activités du PCDN (verger, plantations, mares, etc.) (DPG) ;
3. Aménagement et végétalisation des cimetières ;
4. Lutte contre les invasives ;
5. Préservation des sites existants riches en biodiversité comme la Montagne de Sosoye et les Aujes à Warnant ;
6. Mise en œuvre des actions énumérées dans le protocole d'accord 2026-2028 dans le cadre du Contrat de Rivière Haute-Meuse ;
7. Restauration de sites communaux se trouvant en zone Natura 2000 ou en zone d'intérêt biologique ;
8. Exploitation de l'outil d'auto-diagnostic unique nommé « *Naturascope* ».

OO.3.5. S'adapter aux impacts du changement climatique et rendre le territoire plus résilient.

Actions :

1. Création d'ouvrages de lutte contre les inondations, notamment les ZIT à Hun et Bioul ;
2. Renouvellement et mise en œuvre du Plan d'Action en Faveur de l'Energie et du Climat, dans le cadre de la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, en collaboration avec Dinant, Yvoir, Houyet, Hastière, Beauraing, Onhay et Anhée.

OS.4. Être une Commune dotée d'un enseignement de qualité afin d'offrir aux enfants des conditions d'apprentissage optimales pour leur permettre d'évoluer à égalité de chance (DPG).

OO.4.1. Améliorer les infrastructures scolaires ainsi que les infrastructures spécifiques à la petite enfance (DPG).

Actions :

1. Création d'une crèche d'une capacité de 14 places au sein du futur centre multi-services intergénérationnel sur le site de l'ancienne école de la Communauté française à Anhée, en collaboration avec le SPAF ;
2. Rénovation de l'école communale de la Molignée, implantation Haut-le-Wastia.

OO.4.2. Maintenir un service de qualité dans les écoles communales par la mise en application de leurs plans de pilotage propres (Plans de pilotage).

Plan de pilotage de l'école communale d'Anhée, implantations Sainte-Anne et Petit-Bois :

1. Amélioration de l'aide et du suivi des élèves en difficultés à travers les 3 stratégies suivantes :
 - a. Formation, partage des apprentissages et concertation interne sur les besoins spécifiques des enfants et les aménagements raisonnables ;
 - b. Amélioration de l'utilisation des outils numériques au service des élèves en difficulté par l'utilisation de Padlets ;
 - c. Différenciation des pratiques pédagogiques par le co-enseignement durant les périodes d'accompagnement personnalisé et de compensation et par la pédagogie inspirée des méthodes de Montessori et Alvarez en maternelle ;
2. Amélioration des savoirs et des compétences en lecture dès la maternelle à travers les 3 stratégies suivantes :
 - a. Amélioration des stratégies de lecture par le référencement de vocabulaires évolutifs et par l'adoption d'une banque de textes par cycle en fonction des stratégies définies ;
 - b. Incitation à lire pour le plaisir par la réalisation des « rallyes – lecture », par la valorisation des enfants lecteurs en leur permettant de lire une histoire dans d'autres classes, par l'instauration du quart d'heure lecture plaisir et libre, par la visite de la bibliothèque communale d'Anhée et par la création d'un espace bibliothèque dans l'Implantation de Sainte-Anne ;
 - c. Réalisation de questionnaires différenciés en lecture pour aider les élèves à mieux comprendre les textes ;

3. Amélioration des savoirs et des compétences en production d'écrit dès la maternelle à travers les 4 stratégies suivantes :
 - a. Renforcement de la continuité des productions d'écrits par l'établissement d'un tableau de productions par degré dès la maternelle ;
 - b. Instauration d'ateliers de savoir-parler ;
 - c. Incitation à écrire pour le plaisir grâce à des productions ludiques ;
 - d. Amélioration de la pluridisciplinarité des productions d'écrits par la construction d'un journal numérique pour l'école avec différents types d'écrits et par la création d'ateliers courts de production par cycle ;
4. Amélioration du bien-être et du climat scolaire à travers les 3 stratégies suivantes :
 - a. Amélioration de la communication avec et entre les enfants par des activités « brise-glace » et des conseils de classe ;
 - b. Uniformisation des pratiques de gestion des conflits entre les deux implantations par l'adoption d'un règlement commun pour les récréations, par l'application de sanctions communes et par le développement des ceintures de comportement ;
 - c. Mise en valeur des talents des élèves avec une pédagogie « Chef d'œuvre » et développement de leur estime de soi.

Plan de pilotage de l'école communale de Bioul, implantations de Bioul et d'Annevoie :

1. Amélioration des savoirs et des compétences en français à travers les 3 stratégies suivantes :
 - a) Amélioration de la compréhension des textes par le développement du vocabulaire grâce au jeu et par l'adoption d'une banque de textes par cycle selon les différentes stratégies de lecture ;
 - b) Travail sur la variété des textes par la diversité des livres présents dans les bibliothèques de chaque classe et par l'instauration d'un rituel de lecture avec des questions orales de compréhension ;
 - c) Incitation à lire et à écrire pour le plaisir par la présentation originale d'un livre par les enfants pour inciter leurs camarades à le découvrir, par l'invitation d'acteurs du métier externes pour l'écriture d'un livre / saynète, par l'instauration du quart d'heure de lecture et du cahier de vie ainsi que par la création d'un coin lecture dans les cours de récréation ;

2. Amélioration des savoirs et des compétences en histoire et géographie à travers les 3 stratégies suivantes :
 - a) Incitation à ce que l'enfant devienne acteur de son propre apprentissage par la construction accompagnée de synthèses, par la réalisation de présentations, par la variété des supports de présentation et par la découverte de l'actualité ;
 - b) Augmentation de l'importance accordée aux cours d'histoire et de géographie par des actions structurelles, par la continuité des représentations du temps et de l'espace selon les cycles et par le travail de l'histoire et de la géographie lors des sorties pédagogiques ;
 - c) Information et formation des membres du personnel enseignant et exploitation des ressources numériques ;
3. Réduction du taux de sortants vers le spécialisé en améliorant l'aide aux enfants en difficulté à travers les 2 stratégies suivantes :
 - a) Adaptation de la pédagogie aux besoins des enfants par l'installation de dispositifs communs de différenciation, par l'aide à la mémorisation des leçons et par l'utilisation de pistes didactiques dans les évaluations ;
 - b) Amélioration de la collaboration écoles-familles-partenaires externes par la sensibilisation des parents dans leur rôle à jouer à l'école, par l'organisation d'activités familles-écoles et par la création d'un bilan d'apprentissage bimensuel pour les enfants en difficulté.

Plan de pilotage de l'école communale de la Molinee, implantations Denée, Haut-le-Wastia et Warnant :

1. Réduction de la dispersion des résultats au CEB à travers les 4 stratégies suivantes :
 - a. Développement de la collaboration entre les élèves par l'organisation de parrainage et par le travail coopératif ;
 - b. Gestion du stress et du temps imparti par l'organisation de séances de relaxation, par le travail en inter-cycle, par le travail sur la peur de l'échec et par l'expression de ses émotions ;
 - c. Utilisation de matériels spécifiques et fonctionnels au service de la différenciation ;
 - d. Planification des savoirs et des savoir-faire par la construction de préparations communes sur base du tronc commun ;
2. Accompagnement des élèves en difficultés durant leur cursus scolaire à travers les 5 stratégies suivantes :

- a. Différenciation des apprentissages par le référencement des méthodes de différenciation des pratiques habituelles et la formation sur la prise en charge des troubles de l'apprentissage et du comportement ;
 - b. Développement des outils pédagogiques par le listage des ressources et outils sur les différentes implantations, par l'organisation des apprentissages et des activités en interdisciplinarité et par la réorganisation plus flexible de l'horaire des cours ;
 - c. Renforcement de la communication entre les parents et les enseignants par la fixation des modalités d'évaluation générales, par la numérisation de l'accès au bulletin, par l'organisation systématique d'une réunion de rentrée collective, par la création d'une plateforme de communication par implantation et par la planification de temps consacré à la collaboration et à la concertation ;
 - d. Mise en œuvre des réformes du Pacte d'excellence par l'implémentation des DAcc et par une collaboration efficace avec le pôle territorial ;
 - e. Équilibre relationnel et émotionnel des enfants favorisé par l'instauration d'espaces de prise de conscience et d'échanges avec les enfants et par l'élaboration de fiches de procédures en français, en mathématiques et en éveil ;
3. Amélioration des savoirs et des compétences des élèves en français à travers les 3 stratégies suivantes :
- a. Développement des activités de savoir-parler, de savoir-lire et de savoir-écrire par l'organisation de l'activité « *quoi de neuf ?* » et « *le trésor du jour* », par la présentation dans d'autres classes des textes et des écrits et par l'organisation d'un conseil de classe et des boîtes à émotions ;
 - b. Multiplication des activités de savoir-écrire par le référencement des différents types de texte et par l'instauration du journal de vie, du journal de l'école et des moments de textes libres ;
 - c. Développement de l'autonomie à la lecture par la collaboration avec des auteurs sur des activités liées à l'écrit, par l'invitation des enfants à des moments de lecture au cours desquels ils peuvent partager un livre de leur choix et par la proposition d'ateliers lecture en autonomie.

OO.4.3. Promouvoir un enseignement scolaire de qualité en adéquation avec les nouveaux référentiels (DPG).

Actions :

1. Maintien des surveillances du matin, midi et fin de journée (DPG) ;

2. Maintien dans les écoles communales d'un service de repas chauds sur base de produits locaux et respectueux des circuits-courts (DPG) ;
3. Encadrement des enseignants pour la gestion de l'ère numérique (DPG) ;
4. Utilisation de nouvelles technologies numériques au sein des écoles communales telles que les tableaux interactifs ou les tablettes (Plans de pilotage).

OO.4.4. Développer la lecture-plaisir et les pratiques langagières des enfants de 0 à 12 ans, en complément de l'enseignement scolaire, à travers des activités gratuites et attractives (PQDL).

Actions :

1. Animations contées et chantées dans les crèches communales (PQDL) ;
2. Conteries pour les enfants jusqu'à 8 ans par les bibliothécaires ou par des conteuses externes (PQDL) ;
3. Dépôt de livres dans les crèches communales (PQDL) ;
4. Maintien d'un fonds attrayant et de qualité au sein des bibliothèques communales (PQDL) ;
5. Accompagnement des enfants lors de leur visite dans les bibliothèques communales (PQDL) ;
6. Animations dans les classes ou en bibliothèques pour toutes les classes des écoles fondamentales communales (PQDL) ;
7. Organisation dans les bibliothèques d'un Club ados « pizza livrée » (PQDL) ;
8. Acquisition de jeux favorisant le développement des capacités langagières et favorisant l'expression orale (PQDL) ;
9. Animations pour les enfants de 2,5 à 12 ans de l'accueil extra-scolaire à la bibliothèque de Denée (PQDL).

OO.4.5. Développer les plaines de vacances et insister sur l'animation à destination de la jeunesse et ce, par le biais du monde associatif (DPG).

Actions :

- Accessibilité des plaines de vacances à un prix abordable (DPG) ;
- Mise en place de stages durant les congés d'automne, de carnaval et de printemps, en complément des plaines de vacances estivales ;
- Animations autour du livre à la bibliothèque durant les plaines de vacances et prêt de malles de livres par les bibliothécaires (PQDL) ;
- Programme CLE valable jusqu'en 2027 :

- Collaboration avec des A.S.B.L. pour la prestation d'activités lors des plaines de vacances.
-

O.S.5. Être une Commune qui soutient et développe la cohésion sociale sur son territoire.

OO.5.1. Favoriser l'émancipation culturelle et sociale en nourrissant un partenariat avec le groupe Alpha / FLE actif dans la Commune (PQDL).

Actions :

1. Intégration de ce public et désacralisation du lieu « bibliothèque » par l'organisation d'animations autour de la lecture et des jeux de société à la bibliothèque de Denée (PQDL) ;
2. Mise à disposition de livres adaptés à un public adulte en situation d'apprentissage du français dans les bibliothèques communales et accroissement de ce fonds (PQDL) ;
3. Accompagnement personnalisé au sein des écoles communales pour les enfants en difficulté, en collaboration notamment avec le PECA (Parcours d'Education Culturelle et Artistique), le CPMS et les Pôles territoriaux (Plans de pilotage).

OO.5.2. Sensibiliser les citoyens à l'importance d'une alimentation équilibrée.

Actions :

1. Distribution de collations saines à l'école et à l'ATL, avec notamment la collaboration du SPW pour la fourniture hebdomadaire de fruits et légumes (ATL et plan de pilotage) ;
2. Création d'un centre de formation au sein du futur centre multi-services intergénérationnel sur le site de l'ancienne école de la Communauté française à Anhée, en collaboration avec le SPAF, pour former le personnel de celui-ci – aides familiales et gardes à domicile pour les personnes atteintes d'Alzheimer – à l'aspect repas ;
3. Formation du personnel encadrant et enseignant à l'alimentation équilibrée des enfants (ATL et plan de pilotage) ;
4. Poursuite de la collaboration entre le personnel communal et une nutritionniste externe afin d'acquérir une expertise suffisante qui est ensuite diffusée aux enfants des écoles communales lors de sensibilisation à l'alimentation équilibrée.

OO.5.3. Promouvoir et développer l'accès à la santé pour tous.

Actions :

1. Animation d'activités éducatives autour de la santé pour les enfants, en particulier pendant les cours d'éducation à la santé (Plans de pilotage) ;
2. Création d'un local ONE au sein du futur centre multi-services intergénérationnel sur le site de l'ancienne école de la Communauté française à Anhée, en collaboration avec le SPAF, en remplacement de celui initialement présent à la salle des jeunes à Anhée.

O.O.5.4. Mise en œuvre de la Charte communale de l'inclusion de la personne en situation de handicap en vue d'une labellisation « Handycity » (Charte).

Actions :

- Sensibilisation du personnel communal au sein large sur tous les types de handicaps ;
- Création et consultation, le cas échéant, d'une commission consultative communal des personnes en situation d'handicap ;
- Favoriser l'inclusion et l'intégration en milieu scolaire, parascolaire et dans l'accueil de la petite enfance, conformément à la Charte communale de l'inclusion de la personne en situation de handicap et ce, notamment par l'application de mécanismes d'aménagements raisonnables au sein des écoles communales, en collaboration notamment avec les Pôles territoriaux (Plans de pilotage) ;
- Respect d'une politique d'emploi des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'engagement de nouveaux membres du personnel communal ;
- Assurer une meilleure accessibilité des lieux publics et des locaux communaux aux personnes à mobilité réduite suivant les opportunités envisageables (DPG) :
 - Permettre l'accessibilité de la salle des mariages aux personnes à mobilité réduite ;
 - Construction d'un nouveau service population garantissant une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
 - Intégration constante des considérations liées à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite lors des réhabilitations des propriétés communales ainsi que dans la Stratégie Immobilière Globale (DPG) ;
 - Adaptation du marquage au sol pour intégrer des places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite, en réponse aux sollicitations des citoyens concernés ;
 - Amélioration de l'accessibilité numérique du site internet de la Commune ;
 - Consultations de services-conseils experts en accessibilité pour veiller à l'accessibilité plurielle des lieux ouverts au public ;

- Veille stricte, en collaboration avec la Police, au respect des emplacements réservés pour les personnes disposant d'une carte de stationnement ;
- Consultation, lors de la conception de nouveaux projets immobiliers, des cahiers de charges et des recommandations du CoDT.

OO.5.5. Inclure les personnes en situation de handicap ou porteuses de besoins spécifiques dans le sport, la culture, la nature et l'évènementiel (Charte).

Actions :

- Valorisation de l'Handisport lors de la journée annuelle Anhée Commune Sportive ;
 - Promotion des activités et créations culturelles menées par des personnes en situation de handicap.
-

O.S.6. Être une Commune où tout un chacun peut vivre et circuler en toute sécurité.

OO.6.1. Veiller à l'entretien général de la voirie (DPG).

Actions :

1. Entretien régulier des voiries sur fonds propres ;
2. Amélioration des voiries dans le cadre du PIC et du PIMACY, avec le soutien de subventions.

OO.6.2. Assurer la sécurité de la circulation sur le territoire de la Commune (DPG).

Actions :

1. Assurer la sécurité dans et aux abords des écoles (DPG) ;
2. Veiller à la promptitude des interventions de salage (DPG) ;
3. Entretien des sentiers (DPG) ;
4. Aménagement des extérieurs de type trottoirs, poubelles, bancs pour faciliter les aînés dans leurs déplacements (PCDR) ;
5. Organisation de réunions mensuelles de coordination en matière de sécurité, notamment routière, pour l'encadrement des événements organisés sur le territoire communal ;
6. Restauration annuelle de marquages routiers ciblés en fonction des nécessités.

OO.6.3. Diversifier et améliorer les conditions de déplacement sur le territoire de la Commune.

Actions :

1. Actualisation du Plan Communal de Mobilité (PCDR) ;
2. Aménagement d'une liaison sécurisée entre la Meuse – Parc communal - et l'accès au RAVeL de la Molinee via la place d'Anhee (PCDR) ;
3. Aménagement d'un parking relais Ravel à Anhee (Plan Initial PIC) ;
4. Mise en place d'un réseau de services pour vélos électriques, incluant un système de location ou de partage à vocation utilitaire et touristique (ADL) ;
5. Réflexion stratégique sur la signalisation d'accueil touristique du territoire communal (ADL) ;
6. Renforcement de la qualité des balades (ADL) ;
7. Amélioration des infrastructures cyclables (réseau structurant cyclable wallon) (fiche 3 POLLEC) ;
8. Favoriser l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire communal (fiche 5 POLLEC) ;
9. Aménagement d'une voie lente de liaison en lieu et place de l'ancienne ligne de tram reliant Bioul et le RAVeL de la Molinee (Warnant) (PCDR).

VOLET INTERNE - *Fonctionnement*

OS.A. Être une Commune accueillante et qui répond aux besoins administratifs de ses citoyens de manière efficiente.

OO.A.1. Poursuivre les efforts dans la modernisation des actifs nécessaires (DPG).

Actions :

- Intégration de l'Intelligence Artificielle dans les actifs communaux ;
 - Sensibilisation du personnel communal aux outils exploitant de l'Intelligence Artificielle ;
 - Veiller à une parfaite accessibilité des actifs communaux à destination de la population afin de, notamment, lutter contre la fracture numérique ;
 - Se conformer aux exigences législatives portant sur la Cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.
-

OS.B. Être une Commune favorisant les synergies internes et externes.

OO.B.1. Favoriser les synergies entre les services internes à la Commune.

OO.B.2. Favoriser les synergies entre le CPAS et la Commune (DPG).

Actions :

1. Réalisation de démarches administratives communes au CPAS et à la Commune comme des marchés publics communs CPAS/Commune ;
2. Renforcer les synergies existantes et la culture d'entreprise Commune/CPAS.

OO.B.3. Favoriser la participation citoyenne dans les prises de décision de la Commune (DPG).

Actions :

- Poursuite de la collaboration avec les différents organes consultatifs actifs sur la Commune, en ce compris la CCATM, la CLDR, la Commission du petit patrimoine, le Groupe M du Parc de la Moline, le Conseil communal des enfants, le Conseil de participation pour l'enseignement et la Commission consultative communale des personnes en situation d'handicap.
-

OS.C. Être une Commune qui maintient ses finances à l'équilibre (DPG et Obligation légale pour chaque exercice).

OO.C.1. Rechercher les aides financières de la part des pouvoirs subsidiaires ; ceci en initiant des partenariats (DPG).

Actions :

1. Collaboration avec la Région, la Province, la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Etat fédéral et l'Europe (DPG) ;
2. Poursuivre de manière proactive la récupération des subsides dans chaque dossier subventionné de manière à réduire les délais de réception des subsides ;
3. Réponse aux appels à projets bénéfiques pour la Commune et au développement de ses projets :
 - a. SPW Plan cigogne – 583.410€ et 140.000€ ;

- b. SPW plan PCDR Halle – 510.000€ ;
 - c. SPW plan PCDR Physio parc – 330.000€ ;
 - d. SPW Cœur de village pour HLW – 500.000€ et 81.861€ ;
 - e. SPW PIC 2022-2024 – 511.491,66€ ;
 - f. Intelligence artificielle – 6.050€ ;
 - g. Cyrys – 15.471,33€ ;
 - h. IMIO cybersécurité – 15.000€.
-

OS.D. Être une Commune qui respecte, avec bon sens et dans un souci de bonne gestion des deniers publics, les prescrits légaux qui lui sont applicables.

Actions :

- Conformisation aux législations européennes, et leurs dérivées belges, sur les données à caractère personnel et la cybersécurité ;
- Régularisation des relations contractuelles ;
- Mise en conformité du Règlement de travail et des Statuts de la Commune au regard de la Réforme de la Fonction Publique ;
- Adoption d'un PST pour la présente législature et veiller à son actualisation (DPG) ;
- Intégration de la réforme des services de police, tout en maintenant une police de proximité (DPG).



CPAS d'Anhée

Programme Stratégique

Transversal 2025-2030



L'article 27ter de la loi organique des CPAS, intégrant le programme stratégique transversal consacré par un décret du 19 juillet 2018, prévoit en son §1 que le conseil de l'action sociale adopte une déclaration de politique sociale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Cette déclaration de politique sociale est une impulsion pour construire un programme stratégique transversal envisagé comme « *un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le conseil de l'action sociale pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés* ».

Dans la continuité de la Déclaration de politique sociale adoptée en date du 8 avril 2025, le CPAS d'Anhée présente ici les objectifs et actions qui jalonneront la législature 2025-2030. Ceux-ci s'ajoutent à la mission légale et quotidienne du CPAS : fournir aux citoyens de notre commune une aide sociale adaptée leur permettant de vivre dans la dignité humaine.

VOLET EXTERNE - *Développement des politiques*

OS.1. Être un CPAS garantissant à tous les citoyens une vie conforme à la dignité humaine et un accès équitable aux droits sociaux fondamentaux.

OO.1.1. Offrir une aide sociale adaptée et personnalisée, allant vers l'autonomie du bénéficiaire.

Actions :

1. Accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches administratives et budgétaires pour l'accès aux droits ;
2. Maintenir et renforcer le service de médiation de dettes, en partenariat avec le CPAS d'Yvoir ;
3. Privilégier l'accompagnement en gestion budgétaire préventive afin d'accompagner le bénéficiaire vers l'équilibre et la responsabilité budgétaire.

OO.1.2. Faciliter l'accès à un logement digne et abordable.

Actions :

1. Participer proactivement à la stratégie communale du logement en partenariat avec l'administration communale et les sociétés de logements sociaux ;
2. Développer des solutions de logement de transit et d'urgence, en partenariat avec l'administration communale ou des initiatives privées.

OO.1.3. Réduire la précarité énergétique.

Actions :

1. Maintenir les Plans d'Actions Préventives en matière d'Énergie (PAPE) afin de mettre en place des actions concrètes, adaptées et préventives pour réduire la facture énergétique des ménages ;
2. Accompagner individuellement les ménages dans l'analyse de leur facture et de leur logement pour diminuer la consommation énergétique ;
3. Mobiliser une assistante sociale formée à la réduction des consommations.

OS.2. Être un CPAS assurant l'amélioration de la qualité de vie et l'autonomie des personnes fragilisées.

OO.2.1. Développer les services de mobilité et de proximité.

Actions :

1. Maintenir et développer le service SETRAS de transport et accompagnement social ;
2. Stabiliser la livraison de repas chauds à domicile autour de 1.000 repas/mois ;
3. Améliorer l'attractivité du vestiaire solidaire « *Fringu'Anhée* ».

OO.2.2. Collaborer avec les services existants qui soutiennent l'autonomie des personnes.

Actions :

1. Maintenir le soutien financier aux services d'aide familiale et renforcer notre collaboration ;
 2. Participer à l'accompagnement social fourni par les professionnels de la santé sur le territoire.
-

OS.3. Être un CPAS accompagnant ses bénéficiaires vers une insertion socioprofessionnelle durable.

OO.3.1. Développer l'accès à l'emploi.

Actions :

1. Renforcer les mises à l'emploi via l'article 60 pour atteindre 10 emplois/an ;
2. Augmenter le nombre de PIIS, afin d'assurer un suivi individualisé de la plus grande majorité de nos bénéficiaires, pour atteindre 80% des bénéficiaires suivi par un PIIS ;
3. Renforcer le suivi des PIIS, afin d'augmenter le nombre de plan débouchant sur un emploi.
4. Mettre en place des ateliers collectifs visant l'insertion professionnelle.

OO.3.2. Promouvoir la formation et l'éducation de base.

Actions :

1. Maintenir le service d'alphabétisation en partenariat avec le CIEP et le CPAS Yvoir ;

2. Mettre en œuvre concrètement le partenariat avec le FOREM pour le suivi des bénéficiaires ;
 3. Collaborer activement avec les différents organismes de formations actifs sur le territoire (ex : Espaces, Les Ateliers de Pontauray, Tremplin, etc.) ;
 4. Développer les ateliers d'insertion sociale.
-

OS.4. Être un CPAS qui renforce l'inclusion et la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

OO.4.1. Améliorer l'accès à l'information et aux services.

Actions :

1. Maintenir la collaboration avec l'écrivain public, dont les missions sont complémentaires à l'accompagnement des assistantes sociales ;
 2. Réduire la fracture numérique en assurant un accès numérique de proximité avec le Numéri'bus, en partenariat avec Yvoir ;
 3. Maintenir le point Handicontact et y offrir un accueil adapté et ouvert pour accompagner les personnes dans leurs démarches ;
 4. Maintenir le point pension et faciliter les démarches et les contacts avec le Service fédéral des pensions.
-

OS.5. Être un CPAS ouvert vers l'extérieur qui communique efficacement avec ses bénéficiaires.

OO.5.1. Renforcer la communication numérique.

Actions :

1. Développer une politique de communication sur les réseaux sociaux contrôlée et dirigée vers le bénéficiaire ;
2. Alimenter plus régulièrement la page CPAS du site web communal ;
3. Développer un Chatbot communiquant les informations essentielles aux usagers ;

4. Mettre en ligne les dates de paiement des RIS ;
5. Etudier les possibilités de guichet numérique.

OO.5.2. Valoriser les actions du CPAS sortant des missions légales.

Actions :

1. Produire des communiqués de presse sur les actions ponctuelles et publiques du CPAS ;
2. Renforcer la communication auprès des acteurs locaux sur la variété des services offerts par le CPAS.

VOLET INTERNE - *Fonctionnement*

OS.A. Être un CPAS assurant une gestion responsable et anticipative.

OO.A.1. Maintenir l'équilibre budgétaire tout en pérennisant les services.

Actions :

1. Contrôler la hausse des dépenses de fonctionnement à 3% maximum par an ;
2. Dégager les moyens permettant d'investir dans une politique d'insertion pro-active ;
3. Garantir les moyens budgétaires permettant de pérenniser les missions non légales ou non subsidiées (SETRAS, médiation de dettes, alphabétisation, vestiaire, repas, ...).

OO A.2. Renforcer le contrôle interne et la cohérence des pratiques.

Actions :

1. Renforcer la coordination des pratiques relatives au suivi des dossiers sociaux ;
 2. Améliorer la gestion des échéances relatives aux PIIS, art. 35 et autres bénéfices sociaux ;
 3. Rationnaliser la gestion des documents, de l'entrée jusqu'à l'archivage.
-

OS.B. Être un CPAS qui offre un cadre de travail sûr, accueillant et motivant à son personnel.

OO.B.1. Améliorer l'environnement de travail.

Actions :

1. Rénover le bâtiment du CPAS afin d'améliorer les performances énergétiques ;
2. Créer une salle de réunion garantissant la discrétion des échanges et le secret professionnel.

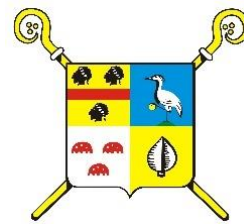
O.O.B.2. Améliorer les conditions de travail.

Actions :

1. Implémenter la réforme de la fonction publique locale dans les documents du CPAS ;
2. Former et sensibiliser les équipes, notamment dans le cadre des risques psychosociaux ;
3. Assurer une formation continue permettant à chacun de développer ses compétences ;
4. Renforcer l'infrastructure de support pour permettre un travail efficace et intuitif.



Commune d'Anhée - CPAS d'Anhée
Programme Stratégique Transversal
2025-2030



VOLET COMMUN – Commune/CPAS - *Synergies*

Le législateur a souhaité que Commune et CPAS travaillent en bonne collaboration tant pour garantir une plus grande efficacité du service public aux citoyens que pour réaliser des économies. Cette nécessaire synergie est consacrée par l'article L1512-1/1 du CDLD et à l'article 26 bis §5 de la législation organique sur les CPAS.

Depuis de nombreuses années, la commune et le CPAS ont développé d'importantes synergies. Etant donné leurs liens fonctionnels, financiers et de tutelle, les communes et CPAS sont des entités proches tout en étant juridiquement distinctes. Ces rapprochements entre les deux entités ont été actés au fil du temps par l'adoption d'un rapport annuel en conseil conjoint commune/CPAS.

A travers la réalisation d'un Programme stratégique commun, la commune et le CPAS ont souhaité poursuivre cette démarche de mutualisation tout en gardant à l'esprit la volonté future du Gouvernement wallon de fusionner communes et CPAS.

Un volet commun reprend donc ici les objectifs stratégiques et opérationnels partagés par la commune et le CPAS.

OS.1. Être des institutions qui optimisent l'utilisation des ressources et améliorent la performance organisationnelle.

OO 1.1. Renforcer les synergies entre commune et CPAS.

Actions :

1. Renforcer la sécurité du réseau informatique commun ;
2. Garantir une assistance technique mutualisée ;
3. Systématiser le recours aux mêmes centrales d'achats groupés (carburant, assurances) ;
4. Partager les infrastructures (immeuble, locaux, logistique aide alimentaire, etc) ;
5. Renforcer la stratégie commune de protection des données ;
6. Développer une politique de sécurité et de bien-être commune aux deux entités.

OO 1.2. Préparer le projet de fusion commune/CPAS.

Actions :

1. Etudier les possibilités de rassemblement et d'unification des services de support ;
 2. Renforcer la communication entre les services et les pratiques communes ;
 3. Dématérialiser les flux de documents afin de faciliter la communication multi-sites.
-

OS.2. Être des institutions qui assurent une politique sociale cohérente et concertée.

OO.2.1. Développer les synergies entre politiques sociales locales.

Actions :

1. Renforcer l'implication active du CPAS dans le Plan de Cohésion Sociale et assurer la transition vers un PCS piloté par le CPAS ;
2. Renforcer les contacts avec les différents acteurs sociaux du territoire, que ce soit dans l'aide à la jeunesse, la santé, l'insertion ou l'aide aux personnes âgées ;
3. Développer un lieu permettant d'accueillir des réunions, formations ou activités à but social.

OO.2.2. Mettre en œuvre l'actuel Plan de Cohésion Social.

Actions :

1. Projet du Repair Café rassemblant une vingtaine de bénévoles et alliant ateliers de couture et réparations de vélos ;
2. Collaboration entre la Maison de la Ruralité et le CPAS d'Anhée pour offrir des activités culturelles de proximité à tous, comme des rencontres avec des artistes ou la diffusion de films ou de pièces de théâtre à prix réduit ;
3. Table de conversation pour parler et lire du Wallon, une fois par mois, à Annevoie ;
4. Organisation annuelle d'une journée culturelle autour du patrimoine wallon pour les aînés avec, notamment, une visite expliquée en wallon ;
5. Promotion des échanges entre générations différentes via l'organisation d'activités ponctuelles dans les villages de la Commune, comme l'évènement annuel « *chantons et dansons wallon* » et les marches découvertes de nos villages ;
6. Promotion des échanges entre générations différentes concernant l'utilisation des nouvelles technologies et ce, par l'organisation d'une séance hebdomadaire sous forme de partage informatique ;
7. Collaboration entre le CIEP de la Province de Namur, le CPAS d'Yvoir et le CPAS d'Anhée pour offrir un enseignement des bases d'expression, de lecture et d'écriture de la langue française au travers de cours organisés le mardi à Anhée et le mercredi et le jeudi à Yvoir ;
8. Permanence sur rendez-vous le mardi matin dans les locaux du CPAS d'Anhée avec un écrivain public qui assiste tout un chacun dans, par exemple, les démarches administratives ou la compréhension et l'écriture de documents ;
9. Sensibilisation, information et communication sur l'importance d'avoir une alimentation saine et équilibrée avec notamment la collaboration d'un groupe de travail spécifique ;
10. Ateliers resocialisation culinaires dispensés par une nutritionniste qui sensibilisent notamment à l'alimentation saine et économique ;
11. Organisation mensuelle d'un groupe de parole sur les troubles alimentaires, en collaboration avec la maison médicale d'Anhée ;
12. Incitation auprès des prestataires de santé pour qu'ils proposent des dépistages gratuits ;
13. Accent sur une pathologie différente chaque année et organisation annuelle d'une journée de dépistage ou de sensibilisation en fonction des possibilités qu'elle autorise ;
14. Organisation d'un « *salon de la famille* » dédié à la santé avec, notamment, des conférences et la présence de diverses associations compétentes dans le domaine de la santé, etc ;
15. Organisation d'un atelier « *chutes* », en collaboration avec l'A.S.B.L. Cercle Eneo Sport, pour améliorer l'équilibre et ainsi prévenir des chutes des personnes âgées et ce, afin de contribuer à leur maintien à domicile ;

16. Service du Proxibus, transport gratuit de proximité, qui permet des connexions avec les gares de proximité et le Collège de Burnot, avec les pôles générateurs/émetteurs de déplacements comme les centres commerciaux et administratifs de Bioul et Anhée, avec l'hôpital de Mont-Godinne ou encore, des connexions spécifiques gratuites liées aux activités de l'extrascolaire et du marché hebdomadaire d'Anhée.